

# Évaluation Projet Éducatif De Territoire ville de Thiers

## Compte rendu du Comité de Pilotage

Le 12/12/2019

---

### Présents

---

#### Ville de Thiers

**M. Abdelhraman Meftah**, 1er adjoint, représentant M. le Maire ; **Mme Saliha Bouilil**, Éluée Déléguée aux affaires scolaires et aux temps d'activités périscolaires ; **Mme Farida Laïd**, Conseillère municipale, membre de l'opposition ; **M. Eric Doubtsof**, Directeur Général des Services ; **Mme Sarah Hosmalin**, Responsable du service TAP ; **Mme Annick Virlogeux**, Responsable du service des affaires scolaires ; **Mme Valérie Dajoux**, Assistante Service Affaires Scolaires.

#### Éducation Nationale

**M. Dominic Bigay**, Inspecteur académique ; **Mme Isabelle Laviest**, Directrice de l'école George Sand ; **Mme Delphine Bostdecher**, Directrice de l'école Emile Zola ; **Mme Adela Dos Santos**, Directrice de l'école de Turelet ; **Mme Laurence Lesueur**, Directrice de l'école du Fau ; **M. Jacques Lombardy**, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (Ecole Emile Zola) ; **Mme Marie-Andrée Ytournel**, Déléguée Départemental de l'Éducation Nationale (École du Fau) ; **Mme Sandie Lesage**, directrice école des Garniers.

#### Représentants des parents d'élèves

**Mme Magali Paret**, représentante des parents d'élèves de l'école Turelet ; **Mmes Naima Douffi, Sadia Arousse et Mme Cindy Brunet**, représentantes des parents d'élèves de l'école maternelle du Moutier ; **Mme Christelle Durand et M. Cyril Duarte de Macedo**, représentants des parents d'élèves de l'école du Fau ; **Mmes Marie Gomez et Liliane Guerteau**, représentantes des parents d'élèves de l'école Emile Zola ; **M. Denis Schneller et Mme Caroline Tatri**, représentants des parents d'élèves de l'école George Sand ; **Mme Karine Fernandes**, représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire du Moutier ; **Mme Frédérique Ratto**, représentante des parents d'élèves de l'école des Garniers ; **Mmes Alicia Dassaud et Julie Ytournel**, représentantes des parents d'élèves de l'école de la Vidalie.

À noter : les représentants des parents d'élèves des écoles de la Ville de Thiers ont été invités par courrier à désigner deux représentants par école afin d'assister au comité de pilotage du PEDT.

#### Représentants des associations de parents d'élèves

**Mme Magali Paret**, FCPE ; **Mme Béatrice Chivaroli**, PEEP.

#### Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

**M. Pierre Roze**, Vice-président de TDM en charge de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, du scolaire, du périscolaire et de la culture ; **Mme Sandra Lagacherie**, responsable du Dispositif de réussite éducative, Ville de Thiers ; **Mme Cécile Peynet**, Responsable PEDT TDM.

#### Partenaires

**Mme Nathalie Albuison**, responsable du pôle « vie associative, jeunesse, éducation populaire et sport » à la direction départementale de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme.

---

### Excusés

---

**M. Claude Nowotny**, Maire de Thiers ; **Mme Hanifé Ozkan**, Adjointe déléguée à la Vie Associative (hors associations sportives), animations et manifestations (membre commission 7) ; **M. Paul Sabatier**, Adjoint délégué aux sports et aux travaux dans les équipements sportifs ; **Mme Claire Chazal**, directrice de l'école maternelle du Moutier ; **Mme Flavie Minoret**, directrice de l'école de la Vidalie ; **Mme Linda Jarrix**, conseillère à la CAF.

---

### Absents

---

**Mme Carine Brodin**, conseillère déléguée ; **M. Claude Pegeon**, conseiller municipal ; **Mme Hélène BOUDON**, conseillère municipale opposition ; **M. Rachid Douffi**, conseiller municipal ; **M. Yves Polèse**, conseiller municipal opposition ; **M. Lionel Zwenger**, Directeur des services culturels ; **Mme Valérie Gourri El Mati**, directrice de l'école élémentaire Moutier ; **représentants syndicaux SNUDI-FO63 et SNIUPP-FSU63**.

---

## Rappel du l'ordre du jour

---

- Analyser la synthèse des ateliers mis en place dans le cadre de l'évaluation du PEDT ;
- Définir les axes de travail prioritaire ;
- Statuer sur les modalités de restitution à l'ensemble des acteurs éducatifs.

---

## Début de la séance : 17h00

---

### Introduction

Monsieur Doubtsof, Directeur Général des Services de la Ville de Thiers, introduit la séance. En l'absence de Monsieur Saint-Pol, Cabinet Stratecom missionné pour l'évaluation du PEDT, le comité de Pilotage (Copil) sera animé par ses soins avec l'appui de Madame Hosmalin, responsable du service des TAP.

Après un tour de table permettant à chaque membre de se présenter, Monsieur Doubtsof expose le déroulé de la séance.

La première partie du Copil sera consacrée à la présentation d'un power point, synthèse des ateliers menés dans le cadre de l'évaluation.

Pour rappel, les ateliers, ouverts à l'ensemble des partenaires éducatifs volontaires, ont mobilisé 70 personnes (parents, enseignants, animateurs et élus pour l'atelier 5). Les échanges et débats constructifs ont fait émerger des pistes de réflexion et d'amélioration des dispositifs en place. La présentation s'articule autour de quatre points principaux :

- ✓ **L'organisation des rythmes scolaires**
- ✓ **Les enjeux de la communication**
- ✓ **Le champ d'action des intentions éducatives de la Ville**
- ✓ **L'amélioration de l'offre périscolaire (midi-soir)**

La deuxième partie permettra aux membres du Copil présents d'échanger sur cette synthèse et de statuer sur les mesures préconisées.

### Présentation de la synthèse des ateliers thématiques

**À noter :** le compte-rendu ne s'attachera pas à reprendre dans le détail l'ensemble des éléments présentés. Une copie de la synthèse validée par le Copil sera jointe au document.

Après avoir rappelé les objectifs de la démarche, les objectifs éducatifs du PEDT et les missions du Copil, Monsieur Doubtsof fait la présentation de la synthèse des ateliers thématiques.

Comme évoqué en introduction, les participants aux ateliers ont mis en avant quatre axes de travail prioritaires.

Le premier, point focal de l'ensemble des ateliers, est celui concernant les rythmes scolaires. Les avis ont été très partagés, tant chez les parents que chez les enseignants. La synthèse s'attache à mettre en opposition les arguments exprimés par les participants sur le retour à la semaine à 4 jours d'école et sur le maintien de l'organisation à 4,5 jours d'école. Sont également présentées les autres propositions d'aménagement et contre arguments formulées.

Indissociable de l'organisation du temps scolaire, ce premier point englobe les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Les ateliers ont mis en avant que nombre de parents souhaitaient un retour à la semaine de 4 jours avec le maintien des TAP ; ce qui est en inadéquation avec le cadre réglementaire. L'organisation

dérogatoire d'une semaine d'école sur 4 jours signifie donc un mercredi libéré mais également l'abandon des TAP.

L'intérêt pédagogique des Temps d'Activités Périscolaires a fait consensus au sein des différents ateliers et le bilan des actions menées est positif. La qualité ou l'intérêt porté par le public ne fait pas débat ; c'est l'organisation du temps scolaire qui conditionne leur existence qui fait polémique.

Le deuxième axe de travail préconisé est l'amélioration de la communication entre les différentes parties prenantes. La question de la communication a été abordée sur l'ensemble des ateliers avec des problématiques et des pistes d'amélioration concordantes. La synthèse met en avant la nécessité de repenser la communication école-services municipaux avec pour objectif de rétablir un dialogue constructif entre les deux entités, de consolider les partenariats et de permettre une meilleure complémentarité entre scolaire et périscolaire.

Le troisième axe abordé pendant les ateliers concerne les intentions éducatives de la Ville de Thiers. Les participants ont mis en avant des propositions d'extension du champ d'action :

- étendre le champ d'action à l'offre extrascolaire associative, avec pour objectifs d'améliorer le lien entre animations périscolaires et activités extrascolaires et de faciliter l'accès aux loisirs extrascolaires pour les enfants des Quartiers Prioritaires de la Ville (en termes de transports et d'accompagnement des publics) ;
- définir comme axe structurant les liens intergénérationnels ;
- définir comme axe structurant prioritaire les actions de sensibilisation sur l'utilisation des écrans.

Les ateliers ont mis en évidence que les causes de la fatigue des enfants peuvent être mises en relation avec l'augmentation de l'utilisation des écrans dans les familles (phénomène d'addiction de plus en plus prégnant aussi bien chez les adultes que chez les enfants). L'ensemble des actions menées en collaboration avec les différentes structures éducatives dans le cadre de cet axe structurant défini comme prioritaire ont pour objectifs :

- Sensibilisation des enfants sur les problématiques de l'addiction et de l'utilisation des écrans.
- Accompagnement à la parentalité
- Prévention du décrochage scolaire

Le quatrième et dernier axe concerne une réflexion sur les temps périscolaires midi et soir. Si l'organisation de l'accueil du matin n'a pas fait débat, l'aménagement et l'organisation de la pause méridienne et des garderies du soir ont été très discutées lors des différents ateliers. Les participants ont émis des constats analogues et ont permis de dégager des propositions concrètes en termes d'amélioration et d'aménagement.

Pour la pause méridienne, la synthèse met en avant la nécessité de :

- Repenser l'aménagement des espaces de cour ;
- Créer un temps libre organisé où l'enfant a une liberté de choix en fonction de ses envies en poursuivant notamment la réflexion menée sur le site de George Sand avec la mise en place d'ateliers co-construits avec les enfants ;
- Réfléchir à une meilleure transition avec le temps scolaire.

Pour les garderies du soir :

- Réfléchir à une organisation propice à l'accompagnement des enfants dans les devoirs :
  - en ajustant lorsque cela est possible le nombre d'encadrants à l'effectif enfants,
  - en agencant mieux les espaces tout en prenant en compte les contraintes des locaux,

- en mettant en place des outils pour transmettre les consignes pour les devoirs (enseignants vers animateurs) ;
- Organiser une garderie du soir répondant mieux aux besoins du public :
  - en travaillant sur une meilleure répartition des temps (temps récréatifs, goûter, étude...) pour que les enfants fassent leurs devoirs dans les meilleures conditions,
  - en construisant un règlement périscolaire commun à toutes les écoles et un projet de fonctionnement propre à chaque établissement (mieux prendre en compte les spécificités de chaque établissement scolaire).

Au terme de la présentation, Monsieur Doubtsof expose les différentes propositions, au nombre de 17, émises et soumises à validation des membres du COPIL :

#### **TEMPS SCOLAIRE :**

- 1-Renforcer les aides de la commune et éditer un guide pratique de l'offre sur le temps scolaire en direction des enseignants :
  - Mettre en place au préalable deux temps de concertation en vue de son élaboration et son évaluation, à travers les journées pédagogiques de l'EN ou sous d'autres formes appropriées.
- 2-Repenser la communication et le partenariat entre la commune et le corps enseignant et les parents d'élèves:
  - Travailler sur des temps communs comme les réunions des conseils d'école.

#### **RYTHMES SCOLAIRES :**

Volonté réaffirmée par la commune de la priorité accordée à l'accès libre et gratuit à des loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés face à la réalité sociale locale.

#### **Propositions :**

- 3-Diffusion du compte-rendu du Copil et de la synthèse des ateliers validée à l'ensemble des partenaires ;
- 4-Saisie des conseils d'école pour une éventuelle dérogation au cadre général de la semaine de 4,5 jours en début d'année 2020.

#### **LES TEMPS PÉRISCOLAIRES**

##### **Temps du soir :**

- 5-Poursuivre l'amélioration de l'organisation de ce temps périscolaire ;
- 6-Redéfinir la répartition des différents temps (récréation-aide aux devoirs-temps calme) ;
- 7-Réflexion conjointe avec l'Éducation nationale sur l'aide aux devoirs pour répondre aux besoins éducatifs et aux spécificités des publics visés ;
- 8-Poursuivre l'amélioration de l'encadrement des élèves durant ce temps ;
- 9-Aménagement d'espaces dédiés à ce temps (Espaces mutualisés avec l'accueil du matin et la pause méridienne) ;
- 10-Rechercher l'implication des parents dans l'organisation de ce temps.

##### **Pause méridienne :**

- 11-Améliorer le contenu pédagogique de ce temps avec comme objectif de créer un temps libre organisé où l'enfant a une liberté de choix en fonction de ses envies.
- 12-Améliorer l'aménagement des cours d'école (mobilier ludique,...) dans le cadre d'une élaboration partagée avec l'ensemble de la communauté éducative.

#### **BESOINS DE L'ENFANT- RÉUSSITE ÉDUCATIVE – PARENTALITÉ :**

- 13-Développer un programme d'animations pédagogiques pour prévenir le décrochage scolaire et réaffirmer le rôle primordial des parents.

- 14- Préserver l'outil et les actions du Dispositif de Réussite Éducative (DRE) qui concerne exclusivement les écoles en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV),
- 15-Ouverture de la maison de la réussite éducative et des parents à l'école primaire du Moutier en fin 2020, équipement spécialement dédié à cette mission.
- 16-Engager une action globale sur le territoire communal d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité dans son ensemble avec l'élaboration partagée d'une charte de cette intervention.
- 17-Agir en lien avec la CAF sur l'amélioration des relations intergénérationnelles dans le cadre d'une étude pré opérationnelle menée actuellement par la CAF en vue de développer sur THIERS et sur le territoire communautaire des lieux d'animation de vie sociale dans les quartiers.

## Les débats

Monsieur Bigay, Inspecteur académique, tient à rectifier certains points.

Le premier concerne le nombre d'école inscrites en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) à Thiers : 6 écoles (et non pas 5) sur 8 sont inscrites en REP ; la maternelle du Moutier et l'élémentaire du Moutier étant deux groupes scolaires distincts.

Le deuxième point concerne le cadre réglementaire. Revenir sur un rythme à 4 jours d'école est bien un système dérogatoire ; la norme étant une semaine à 5 jours d'école avec des temps d'enseignement répartis sur 9 demi-journées. L'aménagement des rythmes scolaires tel qu'il est mis en place sur Thiers est également un mode dérogatoire via le décret Hamon donnant la possibilité de faire la classe sur 8 demi-journées (dont 5 matinées) et donc de regrouper les animations sur la demi-journée libérée.

Le troisième point concerne les différentes propositions émises quant à l'aménagement des rythmes scolaires et notamment celle de différencier l'organisation des rythmes en maternelle et en élémentaire (4 jours pour la maternelle et 4.5 jours pour l'élémentaire). Outre les problèmes d'organisation pour les parents ayant des enfants de différentes tranches d'âge et le fait qu'il est difficilement envisageable que des enseignants aient des horaires différents sur un même groupe scolaire, les textes n'évoquent pas la possibilité de différencier les rythmes en maternelle et élémentaire, de même pour des horaires différents entre les écoles, sur la même commune.

Monsieur Meftah, 1<sup>er</sup> adjoint de la Ville, prend la parole et propose de commencer par la question des rythmes scolaires avant de statuer sur les autres propositions.

Il rappelle qu'il maintient son attachement à la semaine de quatre jours et demi qui permet entre autre l'organisation des TAP ; cependant la mobilisation d'une partie des parents et enseignants pour le retour à la semaine de 4 jours ne peut être ignorée et c'est en ce sens que la municipalité propose de statuer sur la question via les conseils d'école.

Madame Bostdecher, Directrice de l'école Émile Zola, rappelle que les conseils d'école s'étaient déjà prononcés sur cette question qui a fait l'objet d'un vote après la concertation de 2017.

Monsieur Meftah tient à rappeler que les votes qui ont eu lieu les années précédentes via les conseils d'école n'étaient que consultatifs et que celui qui aura lieu en 2020 sera décisionnaire.

Monsieur Bigay tient à apporter des précisions quant à la notion de vote en conseil d'école. Le conseil d'école se réunit pour établir et voter le règlement intérieur de l'établissement ; pour les autres questions intéressant la vie de l'école comme les rythmes scolaires, il donne son avis à titre consultatif et fait émerger une tendance mais il n'a pas le pouvoir de prendre des décisions.

Pour qu'il y ait retour à la semaine de 4 jours, il faut qu'il y ait un consensus entre les deux parties : municipalité et avis favorable de la majorité des conseils d'école. L'organisation du temps scolaire est alors transmise au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (Dasen), après avis de

l'inspecteur de l'éducation nationale. Si le projet d'organisation du temps scolaire proposé ne fait pas consensus, l'inspecteur de l'éducation nationale met en place une concertation qui doit permettre de rapprocher les deux projets. Au final, c'est le Dasen qui choisit l'organisation du temps scolaire des écoles concernées.

Une représentante des délégués des parents d'élèves de l'école du Fau pose la question : « pourquoi les rythmes scolaires changent souvent ? ».

Monsieur Bigay rappelle que le rythme actuel est de 9 demi-journées et que les dérogations au cadre général sont valables pour une durée de trois ans et renouvelable le cas échéant (ce qui est le cas pour l'organisation actuelle).

Madame Bodescher s'interroge sur la représentativité des écoles dans la prise de décision : « les plus grosses écoles auront-elles le même poids que les plus petites ? ». Elle propose de ne faire qu'un seul Conseil d'école regroupant l'ensemble des participants des différents conseils afin d'avoir une parité entre les grandes et petites écoles.

Monsieur Bigay rappelle que chaque conseil d'école n'est compétent que pour son école. Les conseils d'école peuvent se tenir en simultané mais chacun se prononcera séparément.

Pour la municipalité, même si la remarque de Madame Bodescher est intéressante, elle souhaite également que ce soit une voie par conseil. Cependant si au terme des consultations aucune organisation n'a obtenu d'avis favorable par la majorité des conseils, il peut être envisagé de prendre en compte l'ensemble des bulletins.

Madame Bouليل tient à rappeler qu'il faudra informer les parents du rendu de l'évaluation ainsi que des décisions prises en Copil. Il est également important de préciser que si les rythmes passent à 4 jours, il n'y aura plus de TAP ; les ateliers ont montré que cette notion n'étant pas forcément comprise par tous.

Certains parents d'élèves souhaitent avoir plus de précision quant à l'impossibilité de programmer les TAP le mercredi matin.

Madame Hosmalin, sous couvert de Madame Albuissou, responsable du pôle « vie associative, jeunesse, éducation populaire et sport » à la direction départementale de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme, explique que l'organisation des TAP est conditionnée par la mise en application de la réforme des rythmes scolaires. Les TAP sont des activités gratuites et ouvertes à tous les enfants scolarisés proposées sur les heures libérées d'enseignement dans le prolongement de la journée de classe. De plus cette organisation permet, lorsque un PEDT est en cours de validité, de percevoir le fond de soutien aux activités périscolaires ainsi que l'ARSE pour la partie déclaré en accueil de loisirs (les TAP sont le seul accueil de loisirs lorsqu'il est déclaré à pouvoir être gratuit). Ces financements permettent de maintenir la qualité des animations. Outre le cadre réglementaire, organiser sur une seule matinée des activités ouvertes à l'ensemble des enfants scolarisés voudrait dire que, pour l'élémentaire seul, nous devrions mobiliser 51 animateurs en simultané avec moins de locaux disponibles ; ce qui n'est pas possible.

Suite à cette intervention, un parent d'élève explique qu'il est dommage qu'il n'y ait pas eu en amont de consultation, en direction des familles, sur leurs besoins en termes d'accueil le mercredi matin si il y a retour à la semaine de 4 jours.

Les débats reprennent sur l'organisation des conseils d'école en vue de statuer sur l'organisation du temps scolaire.

Les directrices d'écoles souhaitent savoir s'il y a besoin de programmer un conseil d'école extraordinaire, sachant que les prochains conseils d'école n'auront pas lieu avant février.

Monsieur Bigay informe que les municipalités doivent transmettre leur demande de dérogation au Dasen avant le 14 février 2020.

Au regard de cet élément, Monsieur Meftah propose aux membres du Copil de programmer en simultané d'ici fin janvier les conseils extraordinaires des 8 groupes scolaires. Ces derniers pourraient se faire en Mairie avec proposition d'une date avant les vacances de Noël.

Les participants s'interrogent : « si un changement de municipalité a lieu aux prochaines élections municipales, est ce que les décisions prises pourront être remises en question ? ». Monsieur Meftah répond en expliquant qu'il doit y avoir une continuité du Service Public ; si une décision est prise et validée dans les délais impartis, elle sera mise en place à la prochaine rentrée scolaire.

Les parents d'élèves de l'école Émile Zola souhaitent connaître quels sont les participants au vote dans chaque conseil d'école.

Monsieur Bigay répond à la question posée: « 1 enseignant par classe, 1 représentant de parents d'élèves à parité avec le nombre d'enseignants (titulaires ou suppléants le cas échéant), 1 Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN), 1 membre du RASED et 2 membres de la municipalité ».

Monsieur Meftah propose aux membres du Copil de statuer sur ce point. L'assemblée valide la démarche.

Monsieur Doubtsof demande, afin de ne pas rester que sur la question des rythmes scolaires, s'il n'y a pas d'autres questions concernant la synthèse et les propositions.

Les participants souhaitent revenir sur les aménagements proposés sur le périscolaire.

Les propositions faites pour les garderies du soir font échos chez les membres du Copil. Cependant il serait important selon les représentants des parents d'élèves que les services municipaux soient plus vigilants quant à l'application des actions déjà mises en place comme l'aide aux devoirs.

Des interrogations émanent concernant la réflexion sur l'aménagement des espaces extérieurs et des lieux d'accueil. Se pose la question du coût sachant que la Ville a déjà engagé des dépenses conséquentes pour la réhabilitation de l'école du Moutier.

Madame Boulil, Éluée Déléguée aux affaires scolaires et aux temps d'activités périscolaires, explique les travaux de l'école élémentaire du Moutier sont effectivement un chantier énorme mais déjà budgété. Ces travaux ne remettent pas en question les autres investissements ; cela étant les travaux ou propositions d'aménagement devront être arbitrés et se feront progressivement dans le temps.

Madame Hosmalin intervient en expliquant que certains aménagements ne sont pas forcément coûteux comme par exemple l'installation de tables et bancs. Il est surtout important de prendre en compte les caractéristiques des établissements (tout n'est pas réalisable sur chaque site) et d'impliquer le public dans l'aménagement des espaces. Il est nécessaire de proposer des solutions adaptées à chaque école que ce soit en termes d'aménagement, de mise à disposition du personnel ou de fonctionnement.

Les délégués des parents d'élèves souhaitent revenir sur la facturation des garderies : « pourquoi la garderie du matin est payante alors que les parents mettent leurs enfants, non par choix, mais parce qu'ils travaillent contrairement à la garderie du soir ? ».

Mme Boulil prend la parole et explique que le temps du matin comme le soir après 17h30 sont des temps de garderie donc un service payant. L'accueil jusqu'à 17h30 est mise en place pour permettre aux enfants d'avoir un temps calme propice pour faire leurs devoirs. Il est important de rappeler qu'il y a dans la majorité des établissements scolaires un véritable besoin d'accompagnement des familles, parfois en difficulté pour l'aide aux devoirs.

La représentante des parents d'élèves de Turelet, souhaite intervenir. Elle trouve dommage que les débats se soient axés sur les besoins et avis des adultes en termes d'organisation de la semaine et non réellement en fonction des besoins des enfants.

Pour compléter cette intervention, la représentante des parents d'élèves des Garniers précise qu'il n'a pas été pris en compte dans les concertations que l'organisation déployée sur Thiers notamment

via les TAP permet également de prévenir la délinquance. Cette prévention passe par une connaissance des publics, l'accès à des activités permettant aux enfants de mieux connaître et de s'investir dans la vie locale.

Le tour de table se finit sur l'intervention de la représentante des parents d'élèves de l'école Émile Zola, également AESH en Ulis sur l'école de George Sand. Dans les intentions éducatives de la Ville de Thiers a été oubliée l'intégration des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires. Beaucoup d'enfants scolarisés ont une AESH sur le temps scolaire mais pas sur le temps périscolaire alors que des subventions existent.

Mme Hosmalin explique que pour les TAP une animatrice a été dédiée spécifiquement pour les Ulis et lorsque cela est possible les enfants bénéficient d'animateur supplémentaire. La difficulté reste le recrutement de ce personnel spécifique. Des subventions existent dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires déclarés (ce qui n'est pas le cas pour tous les accueils périscolaires de Thiers) ; c'est la famille qui doit en faire la demande mais il n'y a pas de dissociation entre le scolaire et le périscolaire sur le volant d'heures d'accompagnement des enfants en situation de handicap. La demande peut donc dans certains cas défalquer des heures accompagnement sur le temps scolaire ; ce qui est dommageable pour l'enfant. Il est donc compliqué de trouver des solutions.

De l'avis des membres du Copil, cet axe de travail est à rajouter dans le PEDT et nécessite une réflexion globale.

En fin de séance, la synthèse ainsi que les propositions sont validées par l'ensemble des membres présents.

---

**Fin de la séance : 19h18**

---